



Le vendredi 12 avril 2019 à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme ROBERTS Nicola, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît.

POUVOIRS : Mme LEHAIR Carole donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline, M. BOST Benoît donne pouvoir à M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie donne pouvoir à M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri donne pouvoir à M. JUGE Jacques.

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

Monsieur VIRVALEIX est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Approbation du Compte-Rendu de la séance du 15 février 2019

RESSOURCES HUMAINES

- 2) Tableau des effectifs

FINANCES

- 3) Approbation des comptes de gestion 2018 : Commune, Assainissement, Eaux, Cinéma, Lotissement de Sarceix
- 4) Budgets Primitifs 2019 : Commune, Assainissement, Eaux, Cinéma, Lotissement de Sarceix
- 5) Admission en non-valeur Budget Eaux et Budget Assainissement
- 6) Demande de subvention au Conseil Régional pour le projet de Halle place FOCH
- 7) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau - secteur Plaisance, création de réseau Assainissement Collectif

VOIRIE RESEAUX DIVERS

- 8) Renouvellement foyers d'éclairage publics

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

- 9) Subvention exceptionnelle aux associations

DOMAINE PUBLIC

- 10) Ouverture des commerces le dimanche
- 11) Attribution d'un nom de place pour la place située devant la médiathèque
- 12) Modification et attribution d'un nom pour l'école maternelle
- 13) Attribution d'un nom de rue pour le HLM SARCEIX
- 14) Attribution d'un nom de rue pour le lotissement d'accession à la propriété de SARCEIX

QUESTIONS DIVERSES

- 15) Questions diverses

ADMINISTRATION GENERALE

1) Approbation du Compte rendu de la séance du 15 février 2019:

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce compte rendu. Suite à une observation de Carole LEHAIR rappelant une erreur matérielle , monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du 15 février 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le Compte-Rendu de la séance du 15 février 2019.

RESSOURCES HUMAINES

2) Tableau des effectifs

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le tableau des emplois ci-dessous.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le tableau des effectifs

| tableau actualisé C.M. du 12/04/2019 | | | | | | |
|--|---------------------------|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------|
| FILIERES | Catégorie | CADRE D'EMPLOIS | GRADES | Postes existants OUVERTS | postes à ouvrir | postes à fermer |
| ADMINISTRATIVE | A | Attaché territorial | Attaché principal | 1 | 0 | 0 |
| | | | Attaché | 1 | 0 | 0 |
| | B | Rédacteur territorial | Rédacteur | 0 | 1 | 0 |
| | C | Adjoint Administratif territorial | Adjoint administratif principal 1ère Classe | 4 | 1 | 0 |
| | | | Adjoint administratif principal de 2ème classe | 1 | 0 | 0 |
| Adjoint administratif | | | 1 | 0 | 0 | |
| ANIMATION | C | Adjoint d'animation territorial | Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe | 1 | 0 | 1 |
| | | | Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe TNC 10h | 0 | 1 | 0 |
| | | | Adjoint territorial d'animation | 2 | 0 | 1 |
| CULTURELLE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE | B | Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques | Assistant de conservation principal de 1ère classe | 1 | 0 | 1 |
| POLICE MUNICIPALE | C | Agent de police municipale | Chef de Police Municipale | 1 | 0 | 0 |
| SOCIALE | C | A.T.S.E.M | Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles | 3 | 0 | 0 |
| TECHNIQUE | B | technicien territorial | technicien | 1 | 0 | 0 |
| | C | Agent de Maîtrise territorial | Agent de maîtrise principal | 3 | 0 | 0 |
| | | | agent de maîtrise | 0 | 1 | 0 |
| | | Adjoint Technique territorial | Adjoint technique principal de 1ère classe TNC 32h30 | 1 | 0 | 0 |
| | | | Adjoint technique principal de 2ème classe | 7 | 3 | 0 |
| | | | Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 32h | 1 | 0 | 0 |
| | | | Adjoint technique | 7 | 1 | 0 |
| | | | Adjoint technique TNC 32 h | 1 | 0 | 0 |
| | | | Adjoint technique TNC 31h30 | 1 | 0 | 0 |
| | | | Adjoint technique TNC 25h | 2 | 0 | 1 |
| | Adjoint technique TNC 20h | 1 | 0 | 0 | | |
| EMPLOIS DE DROIT PRIVE | | | | | | |
| | | contrat d'apprentissage | | 1 | 0 | 0 |
| | | Sous-total | | 42 | 8 | 4 |
| ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE | | | | | | |
| TECHNIQUE | C | Adjoint Technique territorial | Adjoint technique | 2 | 0 | 0 |
| ADMINISTRATIVE | | Adjoint Administratif territorial | Adjoint administratif | 2 | 0 | 0 |
| | | Sous-total | | 4 | 0 | 0 |
| ACCROISSEMENT TEMPORAIRE SAISONNIER | | | | | | |
| TECHNIQUE | C | Adjoint Technique territorial | Adjoint technique | 2 | 0 | 0 |
| | | Sous-total | | 2 | 0 | 0 |
| | | TOTAL GENERAL | | 48 | 8 | 4 |

FINANCES

3) Approbation des comptes de gestion 2018

- COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le Budget primitif COMMUNE de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,
- statuant sur l'exécution du budget de la Commune de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour la Commune de Thiviers pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le compte de gestion 2018

- COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le Budget primitif ASSAINISSEMENT de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,
- statuant sur l'exécution du budget Assainissement de la Commune de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour la Commune de Thiviers pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le compte de gestion 2018

- **COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET EAUX**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le Budget primitif EAUX de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,
- statuant sur l'exécution du budget EAUX de la Commune de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour la Commune de Thiviers pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le compte de gestion 2018

- **COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET CINEMA**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le Budget primitif Cinéma de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,
- statuant sur l'exécution du budget Cinéma de la Commune de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour la Commune de Thiviers pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le compte de gestion 2018

- **COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET LOTISSEMENT SARCEIX**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le Budget primitif Lotissement de Sarceix de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,
- statuant sur l'exécution du budget Lotissement de Sarceix de la Commune de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour la Commune de Thiviers pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le compte de gestion 2018

4) **Budgets Primitifs 2019 : Commune, Assainissement, Eaux, Cinéma, Lotissement de Sarceix :**

A) **Budget Commune : (vue d'ensemble ci-dessous)**

| | |
|---|-----------|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
| VUE D'ENSEMBLE | A1 |

FONCTIONNEMENT

| | | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |
|--|---|---|---|
| | CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 3 225 601,97 | 2 999 521,00 |
| + | | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3) | | |
| | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) | (si déficit) | (si excédent) 226 080,97 |
| = | | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4) | | 3 225 601,97 | 3 225 601,97 |

INVESTISSEMENT

| | | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
|---|---|--|--|
| | CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068) | 1 827 653,24 | 1 563 345,89 |
| + | | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3) | 175 599,60 | 115 000,00 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) | (si solde positif) 324 906,95 |
| = | | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4) | | 2 003 252,84 | 2 003 252,84 |
| TOTAL | | | |
| TOTAL DU BUDGET (4) | | 5 228 854,81 | 5 228 854,81 |

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans assimilation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du COGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du COGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2019 COMMUNE qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 3 225 601.97 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 2 003 252 .84€

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** Budget principal 2019

B) Budget Assainissement : (Vue d'ensemble ci-dessous)

| COMMUNE DE THIVIERS - 24 - ASSAINISSEMENT DE THIVIERS | | BP | 2019 |
|---|--|--|--|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II | |
| VUE D'ENSEMBLE | | A1 | |
| EXPLOITATION | | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION |
| | CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 226 978,00 | 226 978,00 |
| | + | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2) | | |
| | 002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2) | (si déficit) | (si excédent) |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3) | 226 978,00 | 226 978,00 |
| INVESTISSEMENT | | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
| | CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068) | 198 341,75 | 348 042,35 |
| | + | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 1 336 340,35 | 983 068,50 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) | (si solde positif) 203 571,25 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | 1 534 682,10 | 1 534 682,10 |
| TOTAL | | | |
| | TOTAL DU BUDGET (3) | 1 761 660,10 | 1 761 660,10 |

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans confusion avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2019 ASSAINISSEMENT qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 226 978,00€
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 1 534 682,10 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** Budget assainissement 2019

C) Budget Eaux : (Vue d'ensemble ci-dessous)

| COMMUNE DE THIVIERS - 24 - EAUX DE THIVIERS | | BP | 2019 |
|--|--|--|--|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II | |
| VUE D'ENSEMBLE | | A1 | |
| EXPLOITATION | | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION |
| | CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 1 118 277,23 | 184 010,00 |
| | + | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2) | | |
| | 002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2) | (si déficit) | (si excédent) 934 267,23 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3) | 1 118 277,23 | 1 118 277,23 |
| INVESTISSEMENT | | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
| | CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068) | 267 092,89 | 651 780,76 |
| | + | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 429 668,63 | |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) | (si solde positif) 44 980,76 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | 696 761,52 | 696 761,52 |
| TOTAL | | | |
| | TOTAL DU BUDGET (3) | 1 815 038,75 | 1 815 038,75 |

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.

En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité

des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2019 EAUX qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 1 118 277.23 €

- Dépenses et Recettes d'Investissement : 696 761.52 €

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **ADOpte** Budget Eaux 2019

D) Budget Cinéma : (Vue d'ensemble ci-dessous)

| COMMUNE DE THIVIERS - 24 - CINEMA DE THIVIERS | | BP | 2019 |
|---|--|---|---|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II | |
| VUE D'ENSEMBLE | | A1 | |
| FONCTIONNEMENT | | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |
| | CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 154 000,00 | 154 000,00 |
| | + | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3) | | |
| | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) | (si déficit) 12 000,00 | (si excédent) 12 000,00 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4) | 166 000,00 | 166 000,00 |
| INVESTISSEMENT | | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
| | CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068) | 9 723,23 | 25 304,84 |
| | + | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3) | | |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) 15 581,61 | (si solde positif) |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4) | 25 304,84 | 25 304,84 |
| TOTAL | | | |
| | TOTAL DU BUDGET (4) | 191 304,84 | 191 304,84 |

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2019 CINEMA qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 166 000 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 25 304.84 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** Budget Cinéma 2019

E) Budget Lotissement de Sarceix: (Vues d'ensembles ci-dessous)

| | | | |
|---|--|----|------|
| COMMUNE DE THIVIERS - 24 - LOTISSEMENT DE SARCEIX | | BP | 2019 |
| I - VOTE DU BUDGET | | I | |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES | | A1 | |

| Chap/ art (1) | Libellé (1) | Pour mémoire budget précédent (2) | Proposition nouvelle (3) | Vote de l'assemblée délibérante (4) |
|---|--|-----------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 96 298,10 | 190 000,00 | |
| 6015 | Terrains à aménager | | 0,00 | |
| 6045 | Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager) | 8 255,00 | 13 000,00 | |
| 605 | Achats de matériel, équipements et travaux | 87 041,10 | 177 000,00 | |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | | 0,00 | |
| 66 | Autres charges de gestion courante | | 0,00 | |
| TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+66+668) | | 96 298,10 | 190 000,00 | |
| 68 | Charges financières (b) | | 0,00 | |
| 67 | Charges exceptionnelles (c) | | 0,00 | |
| 022 | Dépenses imprévues (fonctionnement) (e) | | 0,00 | |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e | | 96 298,10 | 190 000,00 | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | | 0,00 | |
| TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | | 0,00 | |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE | | | 0,00 | |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre) | | 96 298,10 | 190 000,00 | |

| | |
|---|------------|
| RESTES A REALISER 2018 (11) | 0,00 |
| D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11) | 22 018,02 |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES | 212 018,02 |

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

| | |
|------------------------------------|------|
| Montant des ICNE de l'exercice | 0,00 |
| Montant des ICNE de l'exercice N-1 | 0,00 |
| = Différence ICNE N - ICNE N-1 | 0,00 |

| | | | |
|---|--|----|------|
| COMMUNE DE THIVIERS - 24 - LOTISSEMENT DE SARCEIX | | BP | 2019 |
| I - VOTE DU BUDGET | | | I |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES | | | A2 |

| Chap/ art (1) | Libellé (1) | Pour mémoire budget précédent (2) | Proposition nouvelle (3) | Vote de l'assemblée délibérante (4) |
|---|--|-----------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| 013 | Atténuations de charges | | 0,00 | |
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 117 312,12 | 212 016,02 | |
| 7015 | Ventes de terrains aménagés | 117 312,12 | 212 016,02 | |
| 74 | Dotations, subventions et participations | | 0,00 | |
| 75 | Autres produits de gestion courante | | 0,00 | |
| TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013) | | 117 312,12 | 212 016,02 | |
| 78 | Produits financiers (b) | | 0,00 | |
| 77 | Produits exceptionnels (c) | | 0,00 | |
| TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d | | 117 312,12 | 212 016,02 | |
| TOTAL DES RECETTES D'ORDRE | | | 0,00 | |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre) | | 117 312,12 | 212 016,02 | |

| | |
|---|------------|
| + | |
| RESTES A REALISER 2018 (10) | 0,00 |
| + | |
| R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10) | 0,00 |
| - | |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES | 212 016,02 |

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

| | |
|------------------------------------|------|
| Montant des ICNE de l'exercice | 0,00 |
| Montant des ICNE de l'exercice N-1 | 0,00 |
| = Différence ICNE N - ICNE N-1 | 0,00 |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2019 LOTISSEMENT DE SARCEIX qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 212 016.02 €

Compte-tenu du fait qu'il n'y a pas eu de travaux réalisés au Budget Lotissement de Sarceix en 2018, il n'y a pas de dépenses et de recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ** Budget Lotissement 2019

5) Admission en non-valeur BUDGET EAU et BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur une demande en non-valeur proposée par notre délégataire SOGEDO sur le budget Eau et le Budget Assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ** les admissions en non- valeur à hauteur de 3 000 € sur le Budget EAUX et de 3 000 € le Budget Assainissement

6) Demande de subvention au Conseil Régional pour le projet de Halle place FOCH

La Ville de THIVIERS, organise son marché hebdomadaire en régie tous les samedis de l'année. A la saison estivale, se rajoutent les marchés de producteurs de Pays de juin à septembre.

Depuis le mois de juillet 2018, la ville de THIVIERS accueille des marchés de producteurs-bio, premier marchés labellisés en 2018.

Chaque Hiver, THIVIERS accueille un Marché au Gras de plein air (Novembre à mars), ainsi qu'un marché aux truffes dans une pièce adjacente mais éloignée du centre du marché. Les services de la Ville installent des structures de façon hebdomadaire. Ces structures sont légères et ne répondent plus aux besoins des producteurs locaux compte tenu du succès des marchés.

La Ville de THIVIERS, souhaite à travers cette opération apporter une aide à nos producteurs du Périgord Vert et ainsi réserver le meilleur accueil aux divers usagers de la place FOCH.

L'objectif de cette opération :

- Favoriser l'accueil des producteurs de Pays et producteurs locaux.
- Permettre le développement des denrées des producteurs Bio, qui ne sont pas tous équipés pour s'installer sur les marchés.
- Permettre d'accueillir des manifestations culturelles et des animations.
- Permettre l'accueil du Marché au Gras
- Permettre l'accueil du Marché aux Truffes

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette opération et d'accepter le plan de financement suivant :

| Plan de Financement Halle Place Foch | | |
|---|--|---------------------|
| Dépenses | | |
| | Travaux | 208 000,00 € |
| | Voirie Réseaux Divers | 28 000,00 € |
| | Etude, Honoraires, Moe | 40 000,00 € |
| | | |
| TOTAL HT | | 276 000,00 € |
| TVA | | 55 200,00 € |
| TOTAL TTC | | 331 200,00 € |
| | | |
| | | |
| Recettes | Autofinancement | 56 069,95 € |
| | Subvention DETR (25%) | 69 000,00 € |
| | Subvention CD 24 (25%) | 69 000,00 € |
| | LEADER (20%) | 55 200,00 € |
| | Subvention Conseil Régional (10%) | 27 600,00 € |
| | FCTVA | 54 330,05 € |
| TOTAL TTC | | 331 200,00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander des subventions au Conseil Départemental de la DORDOGNE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander des subventions à l'ETAT au titre de la dotation d'équipement des Territoires ruraux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander des subventions au titre du FEADER, programme LEADER à Mme la Présidente du GAL du Pays PERIGORD VERT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander des subventions au Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine au titre du contrat de dynamisation et de cohésion 2019 - 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les consultations nécessaires pour cette opération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à cette opération.

7) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau/secteur Plaisance, création de réseau Assainissement Collectif

Afin de protéger le périmètre des sources de glane, il est nécessaire de créer un réseau d'assainissement collectif sur le secteur de Plaisance. La création de ce réseau est une tranche optionnelle des travaux prévus au marché de modernisation de notre système d'assainissement collectif.

Cette tranche qui ne fait pas encore l'objet d'un ordre de service pourrait être éligible au 11ème programme en cours de l'agence de l'Eau Adour Garonne.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la demande de subvention au prés de l'Agence de L'EAU ADOUR GARONNE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les consultations nécessaires pour cette opération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à cette opération.

VOIRIE RESEAUX DIVERS

8) Renouvellement foyers Eclairage Public

La commune de THIVIERS doit s'engager auprès du SDE afin de renouveler les foyers d'éclairage publics. Le SDE prend en charge à la dépense à hauteur de 50% HT et finance la TVA.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur la liste des foyers d'éclairage désignés ci-dessous
- se prononcer sur une autorisation générale permettant le renouvellement des foyers
- l'autoriser à engager les dépenses dans la limite des crédits inscrits au BP de l'exercice

| DATE | FOYER | EMPLACEMENT | MONTANT TOTAL TTC | RESTE A CHARGE TTC |
|------------|-------------|----------------------|--------------------|--------------------|
| 08/01/2018 | 216,217,218 | Château Banceil | 2 438,22 € | 117,52 € |
| 04/02/2018 | 293 | Rue G Peri | 777,50 € | 323,96 € |
| 24/05/2018 | 304 & 683 | Av C de Gaulle | 1 430,44 € | 596,02 € |
| 12/07/2018 | 399 | Rue Cisternia | 1 344,79 € | 616,36 € |
| 01/02/2019 | 149 | Rue P Bouillon | 1 027,85 € | 428,27 € |
| 21/02/2019 | 452 | Av L Pasteur | 1 045,55 € | 435,65 € |
| 28/03/2019 | 739 & 738 | lot de la sablière | 1 898,87 € | 870,32 € |
| 04/03/2016 | | Lot des Cygognes | 3 978,24 € | 828,80 € |
| | | Montant Total | 13 941,46 € | 4 216,90 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le renouvellement des foyers d'éclairage public
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses dans la limite des crédits inscrits au BP de l'exercice
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de mandat avec le SDE 24.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

9) Subvention exceptionnelle aux associations

Des associations de la Ville rencontrent des difficultés de trésorerie, elles souhaitent qu'on leur verse leur subvention annuelle de fonctionnement par anticipation car elles ne peuvent attendre le versement annuel du mois de juillet :

- Le Théâtre de poche : 4 000 € (convention attributive de subvention ci-jointe).
- La Thibérienne de football : 4 500 €
- Chti – muscles : 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** à la majorité une subvention exceptionnelle aux associations suivantes
 - Le Théâtre de poche : 4 000 € (convention attributive de subvention ci-jointe).
 - La Thibérienne de football : 4 500 € avec un versement de 1 500 € en avril 2019 et le solde en juillet 2019
 - Chti – muscles : 1 000 €

DOMAINE PUBLIC

10) Ouverture des commerces le dimanche

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la réglementation permet aux commerces d'être ouvert les dimanches. Cependant, ces ouvertures sont plafonnées à 12 dates par année et selon un calendrier arrêté par délibération du Conseil municipal.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose les dates suivantes pour l'année 2019 :

13 janvier : 1er dimanche des soldes d'hiver
21 avril : Pâques
28 avril : 1er mai
26 mai : Fête des mères
16 juin : Fête des pères
09 juin : Pentecôte
30 juin : 1er dimanche des soldes d'été
08 septembre : Comice agricole
27 octobre : 1er novembre
24 novembre : Rallye Agora
22 décembre : Noël
29 décembre : Jour de l'an
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ** à l'unanimité les la calendrier ci-dessus rappelant les ouvertures des commerces les dimanches de l'année 2019.

11) Attribution d'un nom pour l'espace situé devant la médiathèque

Monsieur le Maire propose d'honorer notre ville en attribuant un nom à la place située devant la médiathèque : **Espace Rodolphe Charles Cézard dit « RAC » et ses hommes ayant combattu.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPTÉ à l'unanimité la proposition d'attribuer un nom à l'espace situé devant la bibliothèque : **«Espace Rodolphe Charles Cézard dit « RAC » et ses hommes ayant combattu ».**

12) Modification et attribution d'un nom pour l'école maternelle

L'école maternelle porte le nom « Les Cromignons » depuis le vingt-sept février 2014 par Délibération n°2014/02/18. Ce nom n'a pas fait l'objet d'un dépôt de plaque au sein de l'école.

Aussi, monsieur le Maire propose de :

- annuler la délibération n°2014/02/18
- d'attribuer la dénomination « Ecole maternelle Simone VEIL »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ANNULE** la délibération n°2014/02/18
- **ATTRIBUE** à la majorité la dénomination « Ecole maternelle Simone VEIL »

13) Attribution d'un nom de rue pour le HLM SARCEIX

Dans le cadre du futur projet HLM de la zone de SARCEIX, le Maître d'ouvrage nous demande un nom de rue afin de définir une adresse postale pour les futurs locataires.

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée afin de connaître les propositions formulées par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sur proposition de Michel VILLEPONTOUX

- **ADOPTÉ** à l'unanimité la proposition d'attribuer un nom de rue au sein du futur lotissement HLM de SARCEIX

Rue Olympe de GOUGES

14) Attribution d'un nom de rue pour le lotissement d'accession à la propriété de SARCEIX

Dans le cadre du futur lotissement communal d'accession à la propriété, zone de SARCEIX, il est nécessaire de nommer la voie du futur lotissement afin de définir une adresse postale pour les futurs propriétaires.

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée afin de connaître les propositions formulées par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sur proposition de Patrick LANGLAIS

- **ADOpte** à l'unanimité la proposition d'attribuer un nom de rue au sein du futur lotissement d'accession à la propriété de SARCEIX :

Rue Gabrielle FARNIER.

15) Questions diverses

- Monsieur le Maire rappelle l'ouverture du bar restaurant le FOCH, sur la place Foch, à compter du lundi 15 avril 2019.
- Il est rappelé que les travaux pour l'aire de jeux au Parc Municipal ont débuté, pour une livraison au 31 mai 2019.
- Madame DEQUANT Céline rappelle que la chasse aux œufs aura lieu le dimanche 21 avril 2019.
- Le dimanche 5 mai 2019 se déroulera une journée nettoyage avec pour objectif, le ramassage maximum de déchets. Le rendez-vous est fixé au Parc municipal à 14h00.
- Monsieur le Maire rappelle que l'étude sur le chemin de mémoire débutera prochainement et que Mr BST et Monsieur le MAIRE en assureront la coordination et le suivi avec les anciens combattants.
- Monsieur le Maire rappelle que la Maison Familiale et Rurale fêtera la FILOFETE le 26 mai prochain sur le thème du Moyen Age.
- Monsieur le Maire rappelle que le Président du SPECTOPM de THIVIERS viendra lors du Conseil Municipal du Mois de Juin afin d'expliquer aux membres du Conseil, la mise en place de la nouvelle redevance à compter du 1^{er} janvier 2022, en lieu et place de la TEOM.
- Monsieur le Maire rappelle que Mr PEIRO Germinal, Président du Conseil Départemental viendra lors d'un Conseil Municipal extraordinaire présenter une étude de faisabilité du contournement de THIVIERS et notamment entre la RD 77 et la RN 21.
- Isabelle HYVOZ rappelle au Conseil Municipal qu'elle a participé à une réunion à EYZERAC, à l'initiative des chambres consulaires de la DORDOGNE et de la HAUTE-VIENNE, sur la mise en 2 x 2 voies de la RN 21. L'Etat a rappelé qu'une étude serait démarrée et que l'objectif est de mettre en place un maximum de dédoublement afin d'éviter les zones 70 et 80 kmh. Le travail serait réalisé par tronçon de 100 kms sur tout l'itinéraire de la RN 21. Les travaux ne pourraient se faire que sous forme de concession.
- Vincent VIRVALEIX rappelle l'ouverture du restaurant au fil des saisons en lieu et place de l'ancien épicurien ainsi que de l'agrandissement de la déchetterie, dont l'inauguration est à prévoir.
- Michel VILLEPONTOUX rappelle que l'info Thiviers va paraître semaine de Pâques.
- Pascal MAZEAUD rappelle que le scrutin des élections européennes aura lieu le 26 mai prochain et les élus tiendront le bureau de vote avec les volontaires.

- Il rappelle que le cabinet de radiologie est à nouveau ouvert, que le numéro de téléphone est identique à l'ancien et que les urgences sont traitées immédiatement.
- Monsieur le Maire rappelle l'ouverture de la classe ULLIS à la rentrée de septembre au sein de l'école primaire.

La séance est levée à 20h30.

Le 15 avril 2019

A Thiviers,

Le Maire

Pierre Yves COUTURIER

Page de Signature :

| Nom et Prénom | Signature |
|------------------------------|------------------|
| COUTURIER Pierre-Yves | |
| MAZEAUD Pascal | |
| DEQUANT Céline | |
| JUGE Jacques | |
| LEHAIR Carole | |
| VIRVALEIX Vincent | |
| BAUDESSON Céline | |
| AMOUREUX Patrice | |
| BONNET Henri | |
| BRUNESSEAUX Nicole | |
| COURNIL Sylvie | |
| DOBBELS Michel | |
| BOST Benoît | |
| FAVARD Marie | |
| GRANERI Nathalie | |
| HYVOZ Isabelle | |
| MOUTON Benoît | |
| PETITJEAN Hélène | |
| REBIERE Michel | |
| ROBERTS Nicola | |
| VILLEPONTOUX Michel | |



N° : 2019/04/02

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 12 avril 2019 à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme ROBERTS Nicola, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît.

POUVOIRS : Mme LEHAIR Carole donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline, M. BOST Benoît donne pouvoir à M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie donne pouvoir à M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri donne pouvoir à M. JUGE Jacques.

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

Date de convocation : 05 avril 2019

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 19

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 5

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mr VIRVALEIX Vincent a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2019 / 04 / 02 : Compte de gestion 2018 – Budget principal

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le Budget primitif COMMUNE de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

AR PREFECTURE

024-212405518-20190412-2019_04_02-DE
Regu le 16/04/2019

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,
 - statuant sur l'exécution du budget de la Commune de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
-
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour la Commune de Thiviers pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
 - **ADOpte** le compte de gestion 2018

Thiviers, le 15 avril 2019

Le Maire,
Pierre-Yves COUTURIER



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20190412-2019_04_02-DE
Regu le 16/04/2019



N° : 2019/04/05

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 12 avril 2019 à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme ROBERTS Nicola, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît.

POUVOIRS : Mme LEHAIR Carole donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline, M. BOST Benoît donne pouvoir à M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie donne pouvoir à M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri donne pouvoir à M. JUGE Jacques.

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

Date de convocation : 05 avril 2019

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mr VIRVALEIX Vincent a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2019 / 04 / 05 : Compte de gestion 2018

• **COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET CINEMA**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le Budget ANNEXE CINEMA de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

AR PREFECTURE

024-212405518-20190412-2019_04_05-DE
Regu le 16/04/2019

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,
 - statuant sur l'exécution du budget ANNEXE CINEMA de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour la Commune de Thiviers pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Thiviers, le 15 avril 2019

Le Maire,
Pierre Yves COUTURIER



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20190412-2019_04_05-DE
Regu le 16/04/2019



N° : 2019/04/07

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 12 avril 2019 à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme ROBERTS Nicola, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît.

POUVOIRS : Mme LEHAIR Carole donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline, M. BOST Benoît donne pouvoir à M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie donne pouvoir à M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri donne pouvoir à M. JUGE Jacques.

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

Date de convocation : 05 avril 2019

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mr VIRVALEIX Vincent a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2019 / 04 / 07 : BUDGET PRIMITIF 2019 – ASSAINISEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE le budget primitif 2019 ASSAINISEMENT qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 226 978 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 1 534 682.10 €

Présentation générale du budget ASSAINISEMENT – Vue d'ensemble (au verso)



Thiviers, le 15 avril 2019

Le Maire,
Pierre Yves COUTURIER

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
Adjoint délégué
AR PREFECTURE

024-212405518-20190412-2019_04_07-DE
Regu le 16/04/2019

| | |
|---|-----------|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
| VUE D'ENSEMBLE | A1 |

EXPLOITATION

| | DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION |
|--|--|--|
| CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 228 978,00 | 228 978,00 |
| + | + | + |
| R E P O R T S | | |
| RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2) | | |
| 002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2) | (si déficit) | (si excédent) |
| = | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3) | 228 978,00 | 228 978,00 |

INVESTISSEMENT

| | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
|--|--|--|
| CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068) | 198 341,75 | 348 042,35 |
| + | + | + |
| R E P O R T S | | |
| RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 1 336 340,35 | 983 068,50 |
| 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) | (si solde positif) 203 671,25 |
| = | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | 1 534 682,10 | 1 534 682,10 |
| TOTAL | | |
| TOTAL DU BUDGET (3) | 1 761 660,10 | 1 761 660,10 |

AR PREFECTURE

024-212405518-20190412-2019_04_07-DE
Regu le 16/04/2019



N° : 2019/04/13

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 12 avril 2019 à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme ROBERTS Nicola, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît.

POUVOIRS : Mme LEHAIR Carole donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline, M. BOST Benoît donne pouvoir à M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie donne pouvoir à M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri donne pouvoir à M. JUGE Jacques.

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

Date de convocation : 05 avril 2019

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mr VIRVALEIX Vincent a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2019 / 04 / 13 : Demande de subvention au Conseil Régional pour le projet de Halle place FOCH

La Ville de THIVIERS, organise son marché hebdomadaire en régie tous les samedis de l'année. A la saison estivale, se rajoutent les marchés de producteurs de Pays de juin à septembre.

Depuis le mois de juillet 2018, la ville de THIVIERS accueille des marchés de producteurs-bio, premier marchés labellisés en 2018.

Chaque Hiver, THIVIERS accueille un Marché au Gras de plein air (Novembre à mars), ainsi qu'un marché aux truffes dans une pièce adjacente mais éloignée du centre du marché. Les services de la Ville installent des structures de façon hebdomadaire. Ces structures sont légères et ne répondent plus aux besoins des producteurs locaux compte tenu du succès des marchés.

La Ville de THIVIERS, souhaite à travers cette opération apporter une aide à nos producteurs du Périgord Vert et ainsi réserver le meilleur accueil aux divers usagers de la place FOCH.

AR PREFECTURE

024-212405518-20190412-2019_04_13-DE
Regu le 16/04/2019

L'objectif de cette opération :

- Favoriser l'accueil des producteurs de Pays et producteurs locaux.
- Permettre le développement des denrées des producteurs Bio, qui ne sont pas tous équipés pour s'installer sur les marchés.
- Permettre d'accueillir des manifestations culturelles et des animations.
- Permettre l'accueil du Marché au Gras
- Permettre l'accueil du Marché aux Truffes

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette opération et d'accepter le plan de financement suivant :

Plan de Financement Halle Place Foch

| | | |
|------------------|--|--------------|
| Dépenses | | |
| | Travaux | 208 000,00 € |
| | Voirie Réseaux Divers | 28 000,00 € |
| | Etude, Honoraires, Moe | 40 000,00 € |
| | | |
| TOTAL HT | | 276 000,00 € |
| TVA | | 55 200,00 € |
| TOTAL TTC | | 331 200,00 € |
| | | |
| | | |
| Recettes | Autofinancement | 56 069,95 € |
| | Subvention DETR (25%) | 69 000,00 € |
| | Subvention CD 24 (25%) | 69 000,00 € |
| | LEADER (20%) | 55 200,00 € |
| | Subvention Conseil Régional (10%) | 27 600,00 € |
| | FCTVA | 54 330,05 € |
| TOTAL TTC | | 331 200,00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander des subventions au Conseil Départemental de la DORDOGNE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander des subventions à l'ETAT au titre de la dotation d'équipement des Territoires ruraux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander des subventions au titre du FEADER, programme LEADER à Mme la Présidente du GAL du Pays PERIGORD VERT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander des subventions au Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine au titre du contrat de dynamisation et de cohésion 2019 - 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les consultations nécessaires pour cette opération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à cette opération.



Pour le Maire,

Thiviers, le 15 avril 2019

Pascal
adjoint délégué

Le Maire MAUREAUD AR PREFECTURE

2019_04_13-DE
Regu le 16/04/2019



N° : 2019/04/17

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 12 avril 2019 à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme ROBERTS Nicola, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît.

POUVOIRS : Mme LEHAIR Carole donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline, M. BOST Benoît donne pouvoir à M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie donne pouvoir à M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri donne pouvoir à M. JUGE Jacques.

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

Date de convocation : 05 avril 2019

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 19

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mr VIRVALEIX Vincent a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2019 / 04 / 17 : Subvention à l'association Chti - Muscles :

Des associations de la Ville rencontrent des difficultés de trésorerie, elles souhaitent qu'on leur verse leur subvention annuelle de fonctionnement par anticipation car elles ne peuvent attendre le versement annuel du mois de juillet :

- Le Théâtre de poche : 4 000 € (convention attributive de subvention ci-jointe).
- La Thibérienne de football : 4 500 €
- Chti – muscles : 1 000 €

AR PREFECTURE

024-212405518-20190412-2019_04_17-DE
Regu le 16/04/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** à la majorité une subvention exceptionnelle de 1 000 € à Chti - muscles.

Thiviers, le 15 avril 2019

Le Maire,
Pierre Yves COUTURIER



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20190412-2019_04_17-DE
Regu le 16/04/2019

CONVENTION 2019
ENTRE LA COMMUNE DE THIVIERS
ET L'ASSOCIATION THEATRE DE POCHE
RELATIVE A SA PROGRAMMATION CULTURELLE 2019

Entre :

La commune de THIVIERS 44 Rue LAMY, 24800 THIVIERS, représenté par le MAIRE,
dûment habilité à signer et exécuter en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, n°,

Ci-après désigné « la Commune », d' une part,

Et :

L'Association Théâtre de Poche représentée par sa Présidente, Mme MINETTO Lydia.

Ci-après désignée « l'Association », d'autre part,

Préambule

La Commune de THIVIERS souhaite accompagner le théâtre de poche dont les actions contribuent à l'aménagement du territoire et favorisent l'accès et la diversité culturelles.

La commune entend favoriser l'emploi culturel, principalement par l'accompagnement des équipes artistiques.

Cette initiative contribue à développer les publics, notamment les publics prioritaires (jeunes, personnes âgées, publics empêchés) et l'organisation d'actions de médiation culturelles.

A ce titre, la Commune de THIVIERS entend, en 2019, confirmer son soutien à l'Association Théâtre de poche, qui a notamment pour buts :

- De participer dans son aire d'implantation à un développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci
- D'être un lieu de diffusion, de confrontation et de recherche culturelle dans tous les domaines
- De faciliter à tous l'accès au patrimoine culturel.

AR PREFECTURE

024-212405518-20190406-2019_04_18-DE
Regu le 23/05/2019

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit:

ARTICLE 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir les modalités du partenariat engagé entre la Commune et l'Association le Théâtre de poche au titre de la programmation d'actions culturelles en 2019.

ARTICLE 2 : Durée

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2019.

Elle ne pourra pas faire l'objet d'une tacite reconduction.

ARTICLE 3 : Budget prévisionnel 2019

La Commune de THIVIERS prend acte du budget prévisionnel pour 2019 établi par l'Association Théâtre de Poche et de sa demande de subvention sollicitée au titre de ses activités, ainsi que du concours communal sollicité.

ARTICLE 4 : Montant de la subvention

La Commune de THIVIERS alloue, par délibération du Conseil Municipal une subvention de **4.000 €** à l'Association Théâtre de poche au titre de sa programmation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 : à savoir une aide de 400 € par date pour 10 dates réparties entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

ARTICLE 5 : Modalités de versement

Le règlement de la subvention s'effectuera par mandat administratif, à compter de la notification de la présente convention et après transmission à la Commune du compte de résultat du dernier exercice réalisé (2018), daté et certifié exact par la Présidente, faisant apparaître le détail des subventions publiques obtenues.

ARTICLE 6 : Programmation

La programmation culturelle prévue est la suivante :

THEATRE DE POCHE : Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 :

La commune apportera une aide financière pour les 10 dates suivantes :

- 6 Avril 2019 : GAËT' (Chanson Française)
- 11 Mai 2019 : Les Petits Mots (Concerts de Chansons d'Ecrivains.
- 18 Mai 2019 : La Pie SWING (Spectacle Jazz)
- 1^{er} Juin 2019 : La Patate en Émoi (Introspection Personnelle Humoristique)
- 8 Juin 2019 : David Orta « DÉTOUR » (Spectacle de Magie)
- 15 Juin 2019 : Cumparista (Musique du Monde)
- 7 Septembre 2019 : Eric Guilleton (Chanson)
- 21 Septembre 2019 : Monsieur S (Humoriste)

AR PREFECTURE

024-212405518-20190406-2019_04_18-DE
Regu le 23/05/2019

- 5 Octobre 2019 : Raphaël Le Mauve « Sycomore Jones » (Théâtre)
- 9 Novembre 2019 : Maud Cimbaro (Chanson Française)

ARTICLE 7 : Contrôles de la Commune

7.1 : contrôle administratif et financier

L'Association s'engage à fournir un bilan compte de résultat annexe certifié par la Présidente, faisant apparaître le détail de l'ensemble des subventions perçues par l' Association dans les six mois de la clôture des comptes.

En outre, il est demandé à l'Association de produire le compte rendu financier de la manifestation pour laquelle la présente subvention est allouée dans les six mois maximum suivant la fin de l'action.

7.2 : autre contrôle

L'Association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Commune de la réalisation des objectifs et de l'utilisation des subventions reçues, notamment par l'accès à toute pièce justificative ou tout autre document dont la production serait indispensable.

Le cas échéant, une visite de contrôle de la réalisation du projet pourra être effectuée par les services de la Commune.

ARTICLE 8: Evaluation de l'action

Au terme de la présente convention, dans le but d'évaluer les résultats de l'action réalisée, l'organisme devra fournir un rapport d'évaluation en deux exemplaires dans le délai maximal de 3 mois suivant la fin de l'action.

Celui-ci fera apparaître notamment :

- l'impact des actions,
- l'évaluation qualitative et quantitative de l'action réalisée.

ARTICLE 9 : Publicité de la subvention

L' Association s'engage à faire mention du soutien apporté par la Commune dans toutes ses actions de communication engagées, en particulier en faisant figurer le logo de la Commune sur les affiches, dépliants, programmes et site Internet de l'Association .

Cette obligation vise à assurer une meilleure lisibilité pour les usagers de l'utilisation de l'argent public issu de la fiscalité communale.

AR PREFECTURE

024-212405518-20190406-2019_04_18-DE
Regu le 23/05/2019

ARTICLE 10 : Obligation d'information de la Commune

En vue de l'évaluation des résultats de l'opération, l'Association s'engage à répondre aux demandes d'informations souhaitées par le Département de la Dordogne et à prévenir ce dernier de tout évènement d'importance, relatif à sa situation, susceptible de venir altérer l'économie de la présente convention et de remettre en cause l'aide financière de la commune de THIVIERS, et notamment en cas de difficultés financières ou de mise en redressement judiciaire.

En outre, en cas de changement de statut ou d'objet social de l'Association, doit informer, sans délais, la Commune.

La convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou de changement de statut de l'Association.

ARTICLE 11 : Assurance - responsabilité

L'Association conserve l'entière responsabilité du fonctionnement de ses activités, des personnels et bénévoles concourant à la réalisation de ses actions. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile notamment.

La responsabilité du Département ne pourra en aucun cas être recherchée.

ARTICLE 12 : Impôts - taxes - dettes - respect des réglementations

L'Association fait son affaire personnelle de tous les impôts, taxes, cotisations et redevances de quelque nature qu'ils soient. Il en est de même pour toute dette ou engagement pouvant avoir des conséquences financières.

Elle s'engage, en outre, à être en règle avec les services de l'URSSAF et les services fiscaux concernés par son activité.

La responsabilité du Département ne pourra en aucun cas être recherchée.

ARTICLE 13 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Toute demande d'avenant devra faire l'objet d'un envoi par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause, et toutes les conséquences qu'elle emporte.

L'avenant précise les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause ses objectifs généraux.

AR PREFECTURE

024-212405518-20190406-2019_04_18-DE
Regu le 23/05/2019

ARTICLE 14 : Restitution de la subvention

Nonobstant les dispositions de l'article 15 (clauses de résiliation), s'il apparaît au terme des opérations de contrôle financier que la subvention a été partiellement ou totalement utilisée à des fins non conformes, la commune de THIVIERS se réserve le droit le cas échéant, et après avoir entendu l' Association , de mettre fin à l' aide accordée et d'exiger le reversement des sommes perçues à compter de la date de réception des fonds par l'Association bénéficiaire.

Le reversement total ou partiel de la subvention ou l'interruption de son versement peut être décidé à la demande de l'Association lorsque celle-ci ne souhaite pas poursuivre le programme et sollicite la résiliation de la convention.

Le reversement est effectué par l'Association après réception du titre de recette transmis par Madame la Trésorière Publique dans les délais légaux impartis.

ARTICLE 15 : Résiliation de la convention

La Commune pourra résilier de plein droit la présente convention et demander la restitution de tout ou partie de la subvention versée en cas de non-respect par l'Association de ses engagements contractuels, de faute grave de sa part et après une mise en demeure restée sans effet à l'issue d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention peut également être dénoncée par l'Association en respectant un préavis de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 16 : Règlement des litiges

En cas de litige résultant de l'exécution de la présente convention, les parties décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux.

Les litiges susceptibles de naître à l' occasion de la présente convention relèvent de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Thiviers, le

Pour la Commune de THIVIERS
Le MAIRE,
Pierre Yves COUTURIER

Pour L'Association Le Théâtre
de Poche, La Présidente,
Lydia MINETTO



AR PREFECTURE

024-212405518-20190406-2019_04_18-DE
Regu le 23/05/2019

AR PREFECTURE

024-212405518-20190406-2019_04_18-DE
Regu le 23/05/2019



N° : 2019/04/19

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 12 avril 2019 à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme ROBERTS Nicola, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît.

POUVOIRS : Mme LEHAIR Carole donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline, M. BOST Benoît donne pouvoir à M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie donne pouvoir à M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri donne pouvoir à M. JUGE Jacques.

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

Date de convocation : 05 avril 2019

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mr VIRVALEIX Vincent a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2019 / 04 / 19 : Ouverture des commerces le dimanche

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la réglementation permet aux commerces d'être ouverts les dimanches. Cependant, ces ouvertures sont plafonnées à 12 dates par année et selon un calendrier arrêté par délibération du Conseil municipal.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose les dates suivantes pour l'année 2019 :

13 janvier : 1er dimanche des soldes d'hiver

21 avril : Pâques

28 avril : 1er mai

26 mai : Fête des mères

AR PREFECTURE

024-212405518-20190412-2019_04_19-DE
Regu le 16/04/2019

16 juin : Fête des pères

09 juin : Pentecôte

30 juin : 1er dimanche des soldes d'été

08 septembre : Comice agricole

27 octobre : 1er novembre

24 novembre : Rallye Agora

22 décembre : Noël

29 décembre : Jour de l'an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** à l'unanimité le calendrier ci-dessus rappelant les ouvertures des commerces les dimanches de l'année 2019.

Thiviers, le 15 avril 2019

Le Maire,
Pierre Yves COUTURIER



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20190412-2019_04_19-DE
Regu le 16/04/2019



N° : 2019/04/22

MAIRIE DE THIVIERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 12 avril 2019 à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme ROBERTS Nicola, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît.

POUVOIRS : Mme LEHAIR Carole donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline, M. BOST Benoît donne pouvoir à M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie donne pouvoir à M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri donne pouvoir à M. JUGE Jacques.

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

Date de convocation : 05 avril 2019

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mr VIRVALEIX Vincent a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2019 / 04 / 22 : Attribution d'un nom de rue pour le lotissement HLM de SARCEIX

Dans le cadre du futur projet HLM de la zone de SARCEIX, le Maître d'ouvrage nous demande un nom de rue afin de définir une adresse postale pour les futurs locataires.

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée afin de connaître les propositions formulées par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sur proposition de Michel VILLEPONTOUX

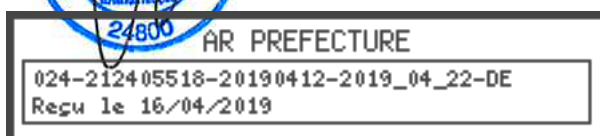
- **ADOPTE** à l'unanimité la proposition d'attribuer un nom de rue au sein du futur HLM SARCEIX

Rue Olympe de GOUGES

Thiviers, le 15 avril 2019

Le Maire,

Pierre-Yves COUTURIER





N° : 2019/04/23

MAIRIE DE THIVIERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 12 avril 2019 à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme ROBERTS Nicola, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît.

POUVOIRS : Mme LEHAIR Carole donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline, M. BOST Benoît donne pouvoir à M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie donne pouvoir à M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri donne pouvoir à M. JUGE Jacques.

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

Date de convocation : 05 avril 2019

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mr VIRVALEIX Vincent a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2019 / 04 / 23 : Attribution d'un nom de rue pour le lotissement d'accession à la propriété du lotissement HLM de SARCEIX

Dans le cadre du futur projet HLM de la zone de SARCEIX, le Maître d'ouvrage nous demande un nom de rue afin de définir une adresse postale pour les futurs locataires.

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée afin de connaître les propositions formulées par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sur proposition de Patrick LANGLAIS

- **ADOpte** à l'unanimité la proposition d'attribuer un nom de rue au sein du futur lotissement d'accession à la propriété de SARCEIX

Rue Gabrielle FARNIER

Thiviers, le 15 avril 2019
Le Maire
Pierre Yves COUTURIER



24800 AR PREFECTURE

024-210905518-20190412-2019_04_23-DE
Regu le 16/04/2019